

39
21
11

19 septembre 2005

de M. Bescou Alain, secrétaire de séance

L'an deux mil cinq, le dix-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le treize du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Asensi François, Député-maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures et trente minutes.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

M. le Député-maire désigne M. Bescou, Conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance.

M. Le Député-maire communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 29 juin et le 19 septembre 2005.

. un arrêté de dépenses imprévues pris le 27 juillet 2005 en vertu des articles L.2322-1 et L.2322-2 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

Le Conseil municipal,

APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 19 mai et 28 juin 2005.

Ces documents peuvent être consultés en mairie, aux services ci-après :

- Accueil, 1^{er} étage
- Documentation, 4^{ème} étage.

A l'unanimité

05-175 Versement d'une subvention exceptionnelle aux sinistrés des Etat-Unis

VOTE une subvention exceptionnelle de 7.625 euros afin d'apporter son soutien aux populations sinistrées des Etats-Unis qui sera versée au secours populaire français, fédération de la Seine-Saint-Denis.

A la majorité

05-176 Election à la représentation proportionnelle de représentants du Conseil municipal siégeant en jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la réhabilitation de la piscine A. Delaune

PROCEDE : à l'élection, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des Conseillers municipaux siégeant en jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la réhabilitation de la piscine A. Delaune dont le Président est monsieur François ASENSI, Député-maire.

CANDIDATS

Membres titulaires

- Alain Durandeau
- Aline Pineau
- Ernest Boisadan
- Jean-Marie Cantel
- Henriette Cazenave

Membres suppléants

- Pierre Laporte
- Maryse Mazarin
- Philippe Fleutot
- Alain Bescou
- Virginie De Carvalho

Résultats du vote

. Bulletins trouvés dans l'urne	: 32
. Bulletin blanc	: 1
. exprimés	: 31.

Proclame élus :

Membres titulaires

- Alain Durandeau
- Aline Pineau
- Ernest Boisadan
- Jean-Marie Cantel
- Henriette Cazenave

Membres suppléants

- Pierre Laporte
- Maryse Mazarin
- Philippe Fleutot
- Alain Bescou
- Virginie De Carvalho.

FINANCES COMMUNALES

05-177 Etablissement des quotients, des critères d'accès aux prestations municipales et tarifs 2006 pour les activités soumises ou non au quotient familial

ADOPTE

- le tableau des prestations municipales soumises à quotient et tarifs dégressifs,
- le tableau récapitulatif des critères d'accès aux prestations et aux tarifs municipaux,
- le relèvement des tranches de quotient,
- le tableau des abattements pour les familles monoparentales.

FIXE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2006, pour les activités ci-après :

Activités et imputations Budgétaires		Pages
- restauration scolaire et collective	7067-251-231	1 - 2 - 3
- restauration scolaire enfants allergiques		
- aide aux leçons dirigées et ATLES	7067-213-461	4
- classes transplantées 18 jours	70632-213-461	5
- classes transplantées 10 jours	70632-213-461	6
- centres de loisirs accueil pré et post scolaire maternel (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30	7067-421-450	7
- accueil post scolaire primaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h30		8
- centre de loisirs à la journée durant les mercredis, vacance scolaires (avec repas du midi) de 7h30 à 18h30		9
- centre de loisirs (accueil demi-journée sans le repas de midi) durant les mercredis pour les collégiens et les vacances pour tous		10

- centre de loisirs avec le repas enfants allergiques relevant d'un protocole		11
- CLSH mini-séjours 6 jours/5 nuits		12
- CLSH mini-séjours 5 jours/4 nuits		13
- CLSH mini-séjours 3 jours/2 nuits		14
- CLSH mini-séjours 2 jours/2 nuits		15
- séjours familles	70632-423-433	16
- locations d'ammon	70632-423-433	17
- sports secteur animation	70631-40-421	18
- piscine municipale	70632-40-420	19
- installations sportives couvertes	70632-40-420	20
- installations sportives extérieures	70632-40-420	21
- conservatoire de musique et de danse		
1 activité par trimestre	70632-311-417	22
3 activités par trimestre		23
- maison de quartiers y compris Louise Michel hors ateliers annuels		24
- Louise Michel	70632-422-414	25
- Mikado	70632-422-436	
- rue de reims	70632-422-438	
- Vieux-Pays	70632-422-439	
- droits de voirie	611-820-70323	26
parking de l'hôtel de ville	611-820-70328	
et sanisettes	611-820-70688	
- prothèses dentaires	7066-510-523	27 - 28
- cimetière communal et intercommunal	70311-026-270 70312-026-270	29

AUTORISE monsieur le Député-maire, à signer avec les différents organismes accueillis, dans le cadre de la restauration collective, les avenants aux conventions existantes prenant en compte ces évolutions.

PRECISE que pour les classes transplantées et les séjours familles, le paiement pourra être effectué en 2 ou 3 fois en fonction de la date d'inscription.

Le remboursement des classes et des séjours familles annulés sera effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Ces tarifs sont à la disposition des administrés, au service accueil de la mairie, 1^{er} étage.

A l'unanimité

SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

05-178 Budget supplémentaire 2005 - Examen et vote

ADOPTE le budget supplémentaire 2005 du service annexe de l'assainissement équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

Section d'exploitation

Dépenses	:	- 35 000 €
Recettes	:	- 35 000 €

Section d'investissement

Dépenses	:	1.561.384,97 €
Recettes	:	1.561.384,97 €.

(Ce document est à la disposition des administrés, au service accueil de la mairie, 1^{er} étage).

A l'unanimité

REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

05-179 Budget supplémentaire 2005 - Examen et vote

ADOPTE le budget supplémentaire 2005 de la régie communale de distribution d'eau équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

Section d'exploitation

Dépenses	:	213.000 €
Recettes	:	213.000 €

Section investissement

Dépenses	:	390.366,13 €
Recettes	:	390.366,13 €.

(Ce document est à la disposition des administrés, au service accueil de la mairie, 1^{er} étage).

A l'unanimité

URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

05-180 Approbation du projet de décret modifiant celui portant création de l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France

APPROUVE le projet de décret annexé à la délibération, modifiant celui du 8 avril 2002 portant création de l'établissement public d'aménagement de la Plaine de France.

(Ce document est à la disposition des administrés, au service accueil de la mairie, 1^{er} étage).

A la majorité

05-181 Pôle municipal de santé - Approbation du bail à passer avec SCIC Habitat Ile-de-France

APPROUVE les clauses du bail de 18 ans devant être conclu avec la SCIC Habitat Ile-de-France ayant son siège social au 79 avenue de Fontainebleau - 94272 Kremlin Bicêtre.

PRECISE que ledit bail portera sur une superficie utile de 523 m².

AJOUTE que le montant du loyer sera de 98,48 euros /m²/an tout frais compris soit un total de 51.505,04 euros /an.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer le bail avec les personnes précitées.

A l'unanimité

05-182 Ancienne boucherie du Vieux-Pays - Approbation du bail de courte durée et de la promesse de vendre à terme

APPROUVE le principe d'une cession à court terme de la parcelle cadastrée section AD numéro 15 pour 60 m², située 7 place du Colonel Henri Rol-Tanguy. Cette parcelle supporte un bâtiment de deux niveaux, le rez-de-chaussée étant à usage commercial et l'étage à usage d'habitation. La vente prendra la forme d'une cession à paiement échelonné. Le prix sera fixé en fonction de l'évaluation du bien qui en sera fait par les domaines le moment venu. Les modalités seront précisées par une délibération ultérieure. Le bénéficiaire en est mademoiselle Hot.

APPROUVE les clauses du bail de courte durée, à savoir de 24 mois, devant être conclu avec mademoiselle Hot Angélique.

PRECISE que ledit bail portera sur une superficie de 60 m² correspondant au rez-de-chaussée du bâtiment.

AJOUTE que le montant du loyer sera de 75 €/TTC/m²/an soit un loyer mensuel de 375 €.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer le bail et un compromis de vente avec la personne susmentionnée.

A l'unanimité

PETITE ENFANCE - ENFANCE

05-183 Contrat enfance 2005-2009

APPROUVE les objectifs suivants pour le contrat enfance pour la période 2005-2009 :

- Rénover les structures existantes, augmenter la capacité d'accueil et diversifier les modes de garde.

La crèche Anne Frank :

- Réouverture des portes en septembre 2004 (66 places)
- + 6 places d'accueil et + 1 poste d'auxiliaire de puériculture.

La halte jeux Louise Michel :

- Réouverture des portes en avril 2005
- + 6 places et + 2H30 d'ouverture en plus
- + 2 auxiliaires de puériculture, + vacations de médecin et de psychologue.
- La mise en place d'une Commission d'admission dans les modes d'accueil (CAMA).

La réhabilitation de la crèche de la Paix, avec :

- Extension de son agrément pour 6 places sur la partie collective + 1 poste d'auxiliaire de puériculture + vacations de psychologue.
- Création de 20 places pour l'ouverture d'une crèche familiale + 10 postes d'assistantes maternelles.

La crèche de la Marelle :

- Modification de l'agrément afin de permettre l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.

Projets :

- Création d'une structure multi-accueil au Vieux-Pays.
- Capacité de 25 places de 0 à 4 ans : 15 en occasionnel et 10 en régulier.
- En centre ville, création d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP), lieu ressource pour la ville, afin de les soutenir dans leur fonction parentale.
- Edition d'une plaquette d'information sur la petite enfance.
- Actions de formation continue pluri-sectorielles.
- Mise en place d'une étude projet sur les 2 - 3 ans au regard de la question de leur scolarisation.
- Développer les relations de proximité avec les familles et le réseau des professionnels par la création d'un RAM (Relais d'assistantes maternelles).

AUTORISE monsieur le Député-maire à négocier avec la caisse d'allocations familiales le contrat enfance 2005-2009 sur ces objectifs.

A l'unanimité

DIVERS

05-184 Approbation d'une convention d'objectifs entre la ville de Tremblay-en-France et l'association « Les Amis naturalistes des Coteaux d'Avron » (ANCA) pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion visant à préserver et valoriser les zones humides situées sur le territoire de la commune

APPROUVE la convention d'objectifs établissant les relations entre l'ANCA et la ville et **autorise** monsieur le Député-maire à la signer.

ACCORDE à l'ANCA une subvention de 3.000 €.

A l'unanimité

Modification des appellations des compétences et transfert de ces compétences au SEAPFA :

05-185A Approbation de la nouvelle rédaction des compétences et décision de les attribuer au SEAPFA

APPROUVE la nouvelle rédaction des compétences :

- 1) Actions d'intérêt intercommunal en faveur des handicapés adultes et enfants : construction, aménagement et entretien des équipements intercommunaux, gestion des classes spécialisées et transport scolaire.
- 2) Aménagement, construction et gestion des équipements d'accueil des gens du voyage.
- 3) Études, aménagement et gestion du pôle d'échanges du Vert-Galant, situé dans une zone circonscrite sur les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte, comportant parcs de stationnement et gare routière.
- 4) Cimetière intercommunal : aménagement et gestion.
- 5) Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés : ordures ménagères, déchets encombrants des ménages, déchets dangereux des ménages. Déchets Industriels Banals (DIB).
Construction et gestion des déchetteries.
Soutien au compostage à domicile.
- 6) Construction de réseaux de chaleur.
- 7) Gestion de réseaux de chaleur.
- 8) Études d'urbanisme ou d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal.
- 9) Réalisation de travaux et d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal en propre ou par l'exercice d'un mandat, conformément à l'article 3 et suivants de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.
- 10) Piste d'athlétisme couverte d'Aulnay-sous-Bois / Sevran.
- 11) Centre équestre du « Château Bleu » à Tremblay-en-France : construction et gestion.
- 12) Aménagement d'un réseau intercommunal de circulations douces, construction et maintenance d'une passerelle piétonne et cyclables en franchissement de l'A 104.
- 13) Création d'infrastructures routières, de l'assainissement et d'espaces verts de la Zone d'activités internationales de Tremblay-en-France/ Villepinte.
- 14) Aménagement et gestion de la ligne 10 de nuit.

15) Aménagement et gestion du pôle d'échanges de Sevrans-Beaudottes comportant parcs de stationnement et gare routière.

16) Renouvellement des matériels roulants des lignes d'autobus n° 014-014 -001, 014- 014 -009, 014- 014 -039, 014- 014 -043, 014- 014 -044, 014- 014 -045, 014- 014 -061, 014- 014 -070, 014- 931-002 et 100-315-349 et amélioration de la signalétique et de l'information aux voyageurs de la gare routière de Roissy Pôle située sur le territoire de Tremblay-en-France.

17) Gestion administrative du service de médiation sociale de la maison médicale de permanence des soins au sein de l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois.

DECIDE de les attribuer au SEAPFA.

A l'unanimité

05-185B Transfert de compétences au SEAPFA

TRANSFERE les compétences suivantes au SEAPFA :

1) Actions d'intérêt intercommunal en faveur des handicapés adultes et enfants : construction, aménagement et entretien des équipements intercommunaux, gestion des classes spécialisées et transport scolaire.

2) Aménagement, construction et gestion des équipements d'accueil des gens du voyage.

3) Études, aménagement et gestion du pôle d'échanges du Vert-Galant situé dans une zone circonscrite sur les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte, comportant parcs de stationnement et gare routière.

4) Cimetière intercommunal : aménagement et gestion.

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés : ordures ménagères, déchets encombrants des ménages, déchets dangereux des ménages.

Déchets Industriels Banals (DIB).
Construction et gestion des déchetteries.
Soutien au compostage à domicile.

6) Construction de réseaux de chaleur.

7) Gestion de réseaux de chaleur.

8) Études d'urbanisme ou d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal.

9) Réalisation de travaux et d'équipements d'intérêt intercommunal sur tout ou partie du territoire intercommunal en propre ou par l'exercice d'un mandat, conformément à l'article 3 et suivants de la loi 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique.

10) Piste d'athlétisme couverte d'Aulnay-sous-Bois / Sevrans.

11) Centre équestre du « Château Bleu » à Tremblay-en-France : construction et gestion.

12) Aménagement d'un réseau intercommunal de circulations douces, construction et maintenance d'une passerelle piétonne et cyclables en franchissement de l'A 104.

13) Création d'infrastructures routières, de l'assainissement et d'espaces verts de la Zone d'activités internationales de Tremblay-en-France/ Villepinte.

14) Aménagement et gestion de la ligne 10 de nuit.

15) Aménagement et gestion du pôle d'échanges de Sevrans-Beaudottes comportant parcs de stationnement et gare routière.

16) Renouvellement des matériels roulants des lignes d'autobus n°014-014 -001, 014- 014 -009, 014- 014 -039, 014- 014 -043, 014- 014 -044, 014- 014 -045, 014- 014 -061, 014- 014 -070, 014- 931-002 et 100-315-349 et amélioration de la signalétique et de l'information aux voyageurs de la gare routière de Roissy Pôle située sur le territoire de Tremblay-en-France.

17) Gestion administrative du service de médiation sociale de la maison médicale de permanence des soins au sein de l'hôpital Robert Ballanger d'Aulnay-sous-Bois.

A l'unanimité

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES COMMUNALES

05-186 Décision modificative de septembre 2005

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

En fonctionnement

- Dépenses :	694 039.11€
- Virement à la section d'investissement	-538 397.11€
- Recettes	155 642€

En investissement

- Dépenses :	2 691 867.73€
- Virement à la section de fonctionnement	-538 397.11€
- Recettes	3 230 264.84€

tel que décrit dans le tableau annexé à la délibération (ces documents sont affichés en mairie, 1^{er} étage, service accueil).

A l'unanimité

05-187 Admissions en non valeur

AUTORISE les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables, relatifs aux années 2000, 2002 et 2003 dont le montant s'élève à 762.87 euros.

A l'unanimité

05-188 Dégrèvement de 50% de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs bénéficiant de la dotation d'installation ou de prêts à moyen terme spéciaux

DECIDE d'accorder le dégrèvement de 50 % de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs dans les conditions prévues à l'article 1647-00 bis du Code général des impôts pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'installation.

A l'unanimité

05-189 Transfert des garanties d'emprunts, accordées préalablement au PACT ARIM 93 par la ville, à la SA d'HLM Logicil suite aux cessions de baux emphytéotiques au profit de la SA d'HLM Logicil

ACCORDE la garantie de la commune, pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 207.051,88 euros effectivement contractés par le PACT ARIM 93 auprès de la caisse des dépôts et consignations et transférés à la SA d'HLM Logicil, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation, à compter du 1^{er} octobre 2005.

La garantie de la ville est accordée conformément pour la durée résiduelle de chacun des emprunts.

PRECISE que le transfert de garantie d'emprunts de la commune à la SA d'HLM Logicil, pour les emprunts ci-dessus énumérés et annexés à la délibération, annule par conséquent les garanties précédentes accordées au PACT ARIM 93.

DIT qu'au cas où la SA d'HLM Logicil, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

AUTORISE monsieur le Député-maire, en sa qualité de garant, à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la caisse des dépôts et consignations, la SA d'HLM Logicil et le PACT ARIM 93, ou le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement de la commune aux emprunts précisés ci-dessus.

A l'unanimité

05-190 Garantie d'emprunt suite au réaménagement de prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations à la SA d'HLM Logicil suite au transfert des garanties d'emprunts, accordées préalablement au PACT ARIM 93 par la ville, à la SA d'HLM Logicil

ACCORDE la garantie de la commune, pour le remboursement, aux conditions définies ci-dessous, des prêts réaménagés par la caisse des dépôts et consignations au profit de la SA d'HLM Logicil, regroupés sous un seul et même contrat.

La présente garantie est accordée à hauteur de 100% des sommes dues par l'emprunteur à la caisse des dépôts et consignations.

Les caractéristiques du prêt réaménagé sont les suivantes :

- Capital réaménagé : 173.665,71 euros (cent soixante treize mille six cent soixante cinq euros et soixante et onze centimes),
- Nouvelle date de dernière échéance : 1^{er} octobre 2028,
- Durée résiduelle du prêt : 23 ans,
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,22 %,
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent, pour la durée résiduelle du prêt, au montant du capital réaménagé.

DIT qu'au cas où la SA d'HLM Logicil, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.

AUTORISE monsieur le Député-maire, en sa qualité de garant, à intervenir à l'avenant aux contrats de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et la SA d'HLM ainsi qu'à signer la convention de garantie dudit emprunt réaménagé entre la commune et la SA d'HLM Logicil.

A l'unanimité

05-191 Remboursement de frais de mandats spéciaux confiés aux Elus

DECIDE de prendre en charge, pour la période du 24 au 26 août 2005, les frais afférents à ces missions soit :

Frais de transport aller-retour :

- Aline Pineau : Paris/Montdauphin aller retour	450,18 €
- Aline Pineau : Paris/Bordeaux - St Jean de Luz/Paris	176,18 €
- Nicole Duboe : Paris/Bordeaux - St Jean de Luz/Paris	176,18 €
- Nicole Duboe - frais pour Amnon (repas)	28,00 €
- Nicole Duboe - frais pour Urugne	
- Nicole Duboe - repas	16,50 €
- Nicole Duboe - transport	18,50 €.

A l'unanimité

05-192 Régularisations des quotients et des tarifs 2005

DECIDE d'accepter la révision de quotients et de tarifs au titre de l'année 2005 pour les familles qui en font la demande pour la première fois et de maintenir le principe du passage en commission pour les fois suivantes.

A l'unanimité

REGIE COMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU

05-193 Admission en non valeur

DECIDE d'accepter des admissions en non valeur des taxes et produits irrécouvrables des factures d'eau des années 2001-2002-2003-2004 pour un montant total de 3.515,20€.

A l'unanimité

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES

05-194 Subvention versée aux établissements du second degré au titre de leurs projets d'actions éducatives pour les années scolaires 2003-2004 et 2004-2005

VOTE la subvention d'un montant de 14.526 euros (quatorze mille cinq cent vingt six euros) au profit des établissements du second degré : collège Ronsard et lycée Hélène Boucher.

A l'unanimité

URBANISME - CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

05-195 Remise gracieuse de pénalités pour paiement différé de la taxe locale d'équipement

ACCORDE à monsieur Khiter Moustafa, une remise gracieuse de 17 euros (dix-sept euros), représentant la totalité des pénalités dues par cette personne pour retard de paiement de la taxe locale d'équipement induite par le permis de construire délivré.

A l'unanimité

ACTION CULTURELLE

05-196 Manifestation inaugurale du Palais des Sports de Tremblay-en-France - complément à la délibération n° 05-97 du 19 mai 2005 fixant les tarifs du concert de Bernard Lavilliers

PREVOIT la réalisation, pour répondre aux obligations contractuelles avec le producteur du concert ainsi qu'au dispositif d'accès à la salle de spectacle, de 200 billets gratuits numérotés de 1 à 200.

DIT que cette précision complète la délibération n° 05-97 du 19 mai 2005 fixant les tarifs du concert de Bernard Lavilliers au Palais des sports le 3 décembre 2005.

A l'unanimité

SPORTS

05-197 Avenant n° 2 à la convention cadre entre la ville de Tremblay-en-France et l'association de Promotion et d'aide aux activités sportives (APAAS)

DECIDE d'allouer des moyens financiers à l'association de promotion et d'aide aux activités sportives (APAAS) par l'intermédiaire :

- d'une indemnité forfaitaire de participation aux frais d'accueil de la rencontre de handball féminin d'un montant de 13.000,00 € (treize mille euros),
- d'une subvention exceptionnelle liée à l'accueil de la délégation russe du 21 au 31 octobre 2005 en athlétisme d'un montant de 8.348,00 € (huit mille trois cent quarante huit euros),
- d'une subvention exceptionnelle liée à l'animation des 13 matchs à domicile de l'équipe 1^{ère} de Handball durant la prochaine saison sportive d'un montant de 6.500,00 € (six mille cinq cent euros),
- d'une subvention complémentaire au regard de l'absence de produits financiers de la société Prestation et afin d'honorer le versement du dernier tiers des contrats d'objectifs du mouvement sportif tremblaysien pour l'année 2005 d'un montant de 130.000 € (cent trente mille euros),

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention cadre passée entre la ville de Tremblay-en-France et l'association de promotion et d'aide aux activités sportives (APAAS) et **AUTORISE** monsieur le Député-maire ou en cas d'empêchement monsieur le Maire-adjoint délégué aux sports à le signer.

A l'unanimité

TRAVAUX

05-198 Marché de travaux d'entretien de la voirie communale - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet des travaux d'entretien de la voirie communale - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-199 Marché d'entretien du réseau d'assainissement - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet l'entretien du réseau d'assainissement - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-200 Marché de traitement et de valorisation des déchets industriels des services municipaux - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un marché de traitement et de valorisation des déchets industriels des services municipaux. Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-201 Marché de travaux de clôtures - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un de travaux de clôtures - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-202 Marché de nettoyage des voies et espaces publics - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un marché de nettoyage des voies et espaces publics. Année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-203 Marché de travaux divers sur espaces publics - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

- a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet
- b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un marché de travaux divers sur espaces publics, pour l'année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-204 Restauration générale de l'église Saint-Médard :

- a) **Approbation d'un avenant n° 3 au lot 1 à passer avec la société MPR**
- b) **Approbation d'un avenant n° 2 au lot 2 à passer avec la société UTB**

APPROUVE : les clauses de l'avenant n° 3 au lot 1 à passer avec la société MPR et les clauses de l'avenant n° 2 au lot 2 à passer avec la société UTB.

DIT : que le montant de l'avenant n° 3 au lot 1 est de 47.435,50 € HT et le montant de l'avenant n° 2 au lot 2 est de 4.386 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer ces avenants et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-205 Marché de travaux d'électricité dans les bâtiments communaux :
- Approbation d'un avenant n° 2 à passer avec la société FLS

APPROUVE : les clauses de l'avenant n° 2 du marché travaux d'électricité dans les bâtiments communaux conclu avec la société FLS.

DIT : que le montant de cet avenant est de 22.000 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-206 Marché de travaux relatif à l'extension de l'école maternelle Suzanne Buisson :
- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec la société ERCT CONSTRUCTION

APPROUVE : les clauses de l'avenant n° 1 relatif au marché ayant pour objet l'extension de l'école maternelle Suzanne Buisson à passer avec la société ERCT CONSTRUCTION.

DIT : que le montant de cet avenant est de 9.887,65 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité

05-207 Marché de travaux relatif à la réhabilitation du centre de loisirs de l'école Eugène Varlin :
- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec la société BTNR

APPROUVE : les clauses de l'avenant n° 1 relatif au marché ayant pour objet la réhabilitation du centre de loisirs de l'école Eugène Varlin à conclure avec la société BTNR.

DIT : que le montant de l'avenant est de 21.596 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-208 Adhésion au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) de la commune de Périgny-sur-Yerres (Val de Marne) pour les deux compétences « gaz » et « électricité »

APPROUVE : la délibération du comité d'administration du syndicat intercommunal, le SIGEIF, portant adhésion de la commune de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne) à ce syndicat.

A l'unanimité

05-209 Marché d'entretien du patrimoine vert - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009 :

a) Approbation du dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert relatif au marché cité en objet

b) Autorisation à donner à la personne responsable du marché pour signer le marché

APPROUVE : le dossier de consultation des entreprises devant servir de base à l'appel d'offres ouvert, ayant pour objet un marché d'entretien du patrimoine vert - année 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer le marché et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

05-210 Marché d'étude de diagnostic du réseau d'assainissement communal et départemental :

- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec la société SAFEGE

APPROUVE : Les clauses de l'avenant n° 1 à passer avec la société SAFEGE.

DIT : que le montant de l'avenant est de 3.780,40 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire

A l'unanimité

05-211 Marché relatif à l'extension du complexe sportif Jean Guimier :

- Approbation d'un avenant n° 2 à passer avec la société EGCM

APPROUVE : les clauses de l'avenant n° 2 relatif au marché cité en objet, à passer avec la société EGCM.

DIT : que le montant de l'avenant est de 66.330,65 € HT.

AUTORISE : monsieur le Député-maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

05-212 Suppressions/créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs.

A compter du 21 septembre 2005 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
conseiller socio éducatif	2	1
agents administratifs qualifiés	24	21
adjoint d'animation qualifié	30	29
attaché territorial	58	59
adjoints administratifs	52	54
rédacteur	24	25
animateur	14	15

A l'unanimité

05-213 Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 20 septembre 2005 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
2 agents d'entretien	102	104
1 éducateur de jeunes enfants	9	10.

DIT que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

A l'unanimité

05-214 Création d'un poste de chirurgien dentiste

CREE un poste de chirurgien dentiste à compter du 21 septembre 2005.

PRECISE que le candidat devra être titulaire d'un doctorat d'état en chirurgie dentaire et éventuellement d'un diplôme d'études approfondies en stomatologie.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 10 années.

DIT que l'agent sera rémunéré dans la limite de l'indice brut 1015, indice majoré 820.

A l'unanimité

05-215 Suppression du poste de médecin-directeur du centre municipal de santé F. Dolto

SUPPRIME à compter du 1^{er} décembre 2005, le poste de médecin directeur au centre municipal de santé F. Dolto.

A l'unanimité

05-216 Fixation du nombre d'heures de vacations de pédiatrie au nouveau pôle santé

FIXE à 7 heures le nombre hebdomadaire de consultations pédiatriques au nouveau pôle santé à compter du 1^{er} novembre 2005.

DIT que ces vacations seront pourvues par des agents non titulaires.

DIT que le taux brut de rémunération horaire est fixé à 37,44 euros (tarif en vigueur au 01/07/2005) et qu'il sera revalorisé systématiquement en fonction de la législation en vigueur.

A l'unanimité

05-217 Suppressions/créations de postes : modification de la délibération n° 05-167 du Conseil municipal du 28 juin 2005

MODIFIE la délibération n° 05-167 du Conseil municipal du 28 juin 2005 ainsi que le tableau des effectifs.

DIT que suite à une erreur matérielle, il convient de lire :

A compter du 1^{er} septembre 2005 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 assistants spécialisés d'enseignement artistique à 50 %	3	1
- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 25 %	1	2

A compter du 15 septembre 2005 :

- 1 assistant d'enseignement artistique à 50 %	4	3
- 1 assistant spécialisé d'enseignement artistique à 50 %	1	2.

DIT que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

A l'unanimité

05-218 Mandats atteints par la déchéance quadriennale

DECIDE l'émission de titres de recettes, en vue de l'annulation de mandats de 1998 et 2001 pour un montant de : 262,60€.

A l'unanimité

DIVERS

05-219 Approbation de transactions entre la ville de Tremblay-en-France et deux exposants de l'association « Les Amis des Arts », en vue du règlement d'un sinistre

APPROUVE les transactions à conclure entre la ville de Tremblay-en-France et madame Faup Monique et monsieur Hennebert Jean-Claude, en vue du versement de la somme de 434,48 €, pour le règlement du sinistre du 24/09/2001.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer lesdites transactions, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A la majorité

05-220 Marché négocié suite appel d'offres infructueux relatif à la consultation en vue de la souscription de contrats d'assurances - autorisation à donner au représentant du coordonnateur du groupement de commande pour signer le marché et tout document s'y rapportant

AUTORISE le représentant du coordonnateur du groupement de commande à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec les candidats proposés par la commission d'appel d'offres, à savoir :

- lot C1 (CCAS) - INCENDIE DOMMAGES AUX BIENS - compagnie SMACL - 141 avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cédex 9 - pour un montant de 0,45 € HT/m² correspondant à une prime annuelle de 2.925,56 € TTC.

- lot CE1 (Caisse des écoles) - INCENDIE DOMMAGES AUX BIENS - compagnie SMACL - 141 avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cédex 9 - pour un montant annuel de 112,50 € HT (121,89 € TTC).

- lot CE2 (Caisse des écoles) - RESPONSABILITE CIVILE GENERALE INCLUANT LA PROTECTION JURIDIQUE ETENDUE - compagnie SMACL - 141 avenue Salvador Allende - 79031 Niort Cédex 9 - pour un montant annuel de 490,50 € TTC.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les budgets des établissements concernés.

A l'unanimité

05-221 Marché relatif à la souscription de contrats d'assurances - délibération n° 05-63 du 17 février 2005 à modifier

MODIFIE la délibération n°05-63 du 17 février 2005 en ce sens qu'au lieu de :

- Lot n° C3 (CCAS) : "Assurances Risques statutaires des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL" : CNP/DEXIA SOFCAP. Montant de la prime annuelle TTC : 6,65 % de la masse salariale (telle que définie dans le contrat), soit 29.728 €.

Il convient de lire :

Lot n° C3 (CCAS) : «Assurances Risques statutaires des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL » : CNP/DEXIA SOFCAP. Montant de la prime annuelle TTC : 6,65 % de la masse salariale, soit 65.499,60 €.

A l'unanimité

La séance est levée à : vingt heures et cinq minutes

Le secrétaire de séance :

M. Alain Bescou

--oOo--